

ARRÊTÉ 2014/ DGS - 31

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu le Code de l'Éducation,
Vu le décret n°99-445 du 31 mai 1999 portant création de l'Université de la Polynésie Française,
Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale
Vu les avis favorables émis par les deux rapporteurs,
Vu la proposition du Directeur de thèse,

DÉCIDE,

Article 1 : La soutenance de thèse de Mme TEANINIURAITMOANA Vaihiti sera présentée le :

Lundi 08 décembre 2014 à 08h00
dans la salle de réunion (visioconférences) de l'ESPE

Département : Sciences

Domaine : Biologie des populations et écologie (CNU : 67)

Spécialité : Génomique des organismes marins

Intitulé de la thèse : « Reproduction de l'huître perlière *Pinctada margaritifera* : Etude des déterminants de la sex-ratio »

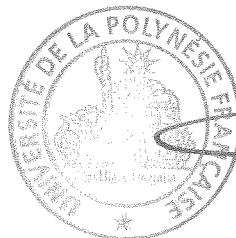
Article 2 : La composition du jury est la suivante :

- **Mme Anne-Sophie MARTINEZ**, Maître de conférences (HDR), Université de Caen, France, **Rapporteur**
- **M. Yann GUIGUEN**, Directeur de Recherche, INRA, Rennes, France, **Rapporteur**
- **M. Jean-Claude GAERTNER**, Directeur de Recherche (HDR), UMR241 EIO, IRD Tahiti, **Examineur**
- **M. Yannick GUEGUEN**, Chargé de Recherche (HDR), IFREMER, **Examineur**
- **M. Gilles LE MOULLAC**, Chargé de Recherche (HDR), UMR241 EIO, IFREMER, **Co-directeur de thèse**
- **Mme Nabila GAERTNER-MAZOUNI**, Professeur des Universités, Directrice de l'UMR241 EIO, Université de la Polynésie française, **Co-directrice de thèse**.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université de la Polynésie Française est chargé de l'exécution du présent arrêté dans les conditions réglementaires en vigueur.

Punaauia, le 25 novembre 2014

Le Président



Pr. Eric CONTE

Destinataires :

M. Le Président
M. le Directeur des Finances
MM. les membres du jury

M. le Vice-Président du Conseil scientifique
Mme la Directrice de la Scolarité
M. le Directeur de l'École Doctorale

PJ :

Rapports préalables de Mme MARTINEZ et M. GUIGUEN